

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2020_075

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 novembre 2020

Nombre
de Conseillers en exercice 15
de Présents 12
de Votants 13

L'an deux mille vingt et le trois novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Convention déneigement 2020-2021

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris

Absents : Jean-Marie MARTIN, Christian GASSEND

Excusés :

Procuration de : VILLARON Bruno par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Virginie PAGANI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit conventionner pour le déneigement de la commune pour la période 15/11/2020 au 15/03/2021.

Après consultation de plusieurs entreprises, seule l'entreprise SACCO a répondu favorablement et propose les tarifs suivants (comparaison est faite avec l'année précédente) :

	Tarifs en euros 2019/2020	Tarifs en euros 2020/2021
astreinte 24/ 24, la semaine	240.00 €	252.00 €
Horaire déneigement seul : heures de jour :	113.00 €	119.00 €
Horaire déneigement seul heures de nuit (22h00 à 6h00) :	145.00 €	152.00 €
Horaire sablage-salage seul : heures de jour	130.00 €	136.50 €
Horaire sablage-salage seul heures de nuit (22h00 à 6h00) :	162.00 €	170.00 €
Horaire déneigement et sablage-salage : heures de jour :	150.00 €	157.50 €
Horaire déneigement et sablage-salage : heures de nuit (22h00 à 6h00) :	182.00 €	191.00 €

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2020 004-210400479-20201103-DE_2020_075-DE

Puis Monsieur le Maire propose de reconduire pour la saison 2020-2021 du 15/11/2020 au 15/03/2021, la mise en place d'une convention de déneigement des voies privées, avec un coût de prestation au mètre linéaire proposé par l'entreprise SACCO, à savoir :

DISTANCES	TARIFS 2019/2020	TARIFS 2020/2021
Jusqu'à 50 mètres	10.00€	10.00€
De 50 à 100 mètres	15.00€	15.00€
>De 100 mètres< 200 mètres	50.00€	50.00€
A partir de 200 mètres	5.00€	5.00€

Après présentation de la convention, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement et sablage-salage avec l'entreprise SACCO SE aux tarifs indiqués ci-dessus.
- Précise que les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement des voies privées présentée.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



MAIRIE DE
CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

